



## PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le 26 février 2020

Unité Départementale de l'Isère  
*Pôle risques technologiques – Unité SEVESO Plateformes*

Affaire suivie par : Alexis MILLER  
Inspecteur de l'environnement  
alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 04 76 69 34 02  
Télécopie : 04 38 49 91 95

Référence : 2020 – Is 042 RT

Objet : Suites de la visite d'inspection du 20 janvier 2020  
P.J. : Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, accompagné de Yann CATILLON, une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône le 20 janvier 2020. Cette visite a porté sur la notice de réexamen et l'EDD mise à jour de l'unité CS2 remises en octobre 2019.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les observations détaillées dans le rapport joint.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en répondant aux observations formulées.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

**Monsieur le directeur**

Alexis MILLER

**ADISSEO France**  
**Établissement les Roches**  
**Avenue Berthelot**  
**BP40 – 38 370 SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE**

Copie : PRICAE, Chrono RT, inspecteur référent